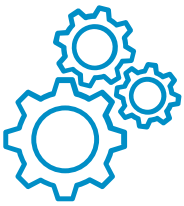


# SOINS DE PLANIFICATION FAMILIALE POUR LES PERSONNES AYANT VÉCU L'INCARCÉRATION

## INTRODUCTION



Le Canada possède l'un des taux d'incarcération les plus élevés au monde et il existe environ 70 établissements d'incarcération réservés aux femmes à travers le pays. En tant que professionnel de la planification familiale, il est probable que vous rencontriez dans votre cabinet des personnes incarcérées ou qui ont vécu l'incarcération. Ces patientes ont des besoins particuliers en matière de soins et les professionnels de la santé exercent des responsabilités spécifiques dans leur prise en charge. Les patientes peuvent avoir été détenues dans un établissement fédéral (condamnés à deux ans ou plus), en détention provisoire (détenues avant le procès) ou condamnés à une prison provinciale, détenues dans un centre de détention pour immigrants ou peuvent avoir vécu l'incarcération dans leur jeunesse (de l'âge de 12 à 17 ans).

En raison du racisme systémique et du colonialisme anti-autochtones, les peuples autochtones du Canada sont hyper-policés et plus susceptibles que les non-autochtones d'être arrêtés, placés en détention provisoire, reconnus coupables et condamnés à des peines plus sévères. Tout comme les pensionnats et le système de placement familial, les prisons sont des institutions coloniales qui séparent les peuples autochtones de leurs familles, leurs communautés, ainsi que leurs langues et cultures. Environ 5 % des femmes au Canada sont autochtones, mais plus de 50 % des personnes incarcérées dans les prisons pour femmes sont autochtones.

Les personnes de couleur, les nouveaux arrivants au Canada, les personnes handicapées et les membres des communautés 2ELGBTQIA+ sont également incarcérés de manière disproportionnée. Ces identités et expériences de discrimination se chevauchent et se croisent.



# SOINS DE PLANIFICATION FAMILIALE

## POUR LES PERSONNES AYANT VÉCU L'INCARCÉRATION

### TRAUMATISME



La plupart des personnes incarcérées ont été victimes de violences sexuelles et physiques lors de leur enfance. L'incarcération elle-même est très traumatisante, et implique non seulement des situations d'isolement extrême et de privation, mais aussi l'usage de la force, les fouilles à nu, la surveillance constante, la discipline et les sanctions. Les détenus souffrent de malnutrition et sont privés de sommeil. La plupart des personnes incarcérées ont reçu un diagnostic de maladie mentale et se voient prescrire des médicaments psychotropes, et la plupart ont connu une consommation désordonnée de substances. Un tiers des détenus souffre d'un traumatisme crânien.

Il n'y a aucun doute que les personnes qui ont vécu l'incarcération ont besoin de soins tenant compte des traumatismes. Supposez que chaque personne ait vécu un traumatisme et que ses actions soient façonnées par ce traumatisme. Donnez-leur de l'espace, des options et communiquez votre compréhension et votre patience.

### DROITS DES PATIENTS



Les patients en condition d'incarcération qui cherchent des soins de planification familiale ne constituent pas une menace pour les professionnels de la santé. Les patients qui sont ou qui ont été incarcérés ont exactement les mêmes droits que tout autre patient. Ils ont droit à la vie privée et à la confidentialité. Ils ont le droit à un consentement éclairé à l'évaluation et aux tests de diagnostic, et toutes les décisions de traitement leur appartiennent, à eux seuls.

Les professionnels de la santé doivent traiter les patients en condition d'incarcération avec le même respect, la même dignité, la même compassion et les mêmes soins auxquels tous les patients ont droit.

L'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus, également appelé les Règles Mandela, stipule que "la relation entre les professionnels de la santé et les détenus est régie par les mêmes normes éthiques et professionnelles que celles applicables aux patients dans la communauté."

# SOINS DE PLANIFICATION FAMILIALE

## POUR LES PERSONNES AYANT VÉCU L'INCARCÉRATION

### RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE



Pour garantir le respect des droits des patients, les professionnels de la santé devront probablement remettre en question les pratiques carcérales. Sachez que les détenus demandent des services de santé en faisant d'abord des demandes écrites par l'intermédiaire des gardiens, qui peuvent être perdues, ignorées ou triées de manière inappropriée. Les personnes incarcérées ne sont pas informées de leurs rendez-vous médicaux: vous pouvez leur expliquer à quoi ils peuvent s'attendre et en quoi consistent les prochaines étapes. Les personnes incarcérées n'ont pas la possibilité d'utiliser Internet et les appels téléphoniques coûtent extrêmement cher : vous pouvez défendre la cause de ces patients en faisant un suivi de leurs soins. Lors des rendez-vous, l'utilisation de moyens de contention, tels que menottes, fers à entraver et manilles, constitue non seulement un risque de chute, mais interfère également avec le consentement, la communication thérapeutique et les interventions cliniques. Vous pouvez demander qu'on les enlève. La présence de gardiens porte atteinte à l'intimité et à la confidentialité et vous pouvez leur demander de quitter la pièce. Les détenus ne sont pas autorisés à conserver des documents papiers dans leur cellule; tenez compte de ces restrictions lorsque vous fournissez des ressources aux patients.

### INFORMATIONS SUR LA SANTÉ



Les personnes incarcérées sont confrontées à des restrictions extrêmes en matière d'accès aux informations sur la santé. Ils ne savent peut-être pas que l'avortement est complètement décriminalisé au Canada, qu'il est financé par l'État pour les personnes possédant une carte d'assurance maladie et que l'avortement médicamenteux a été approuvé en 2015 ou ce que cela implique. Il est peu probable qu'elles aient reçu une éducation complète sur les options de contraception. Il est peu probable qu'elles connaissent le vaccin contre le VPH ou qu'elles l'aient reçu.

### SANTÉ ET SEXUALITÉ



Plus d'un tiers des personnes incarcérées dans les prisons réservées aux femmes s'identifient comme lesbiennes ou bisexuelles. Il est important de démontrer des approches de soins inclusives et sans jugement.

# SOINS DE PLANIFICATION FAMILIALE

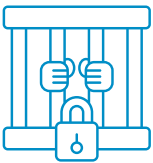
## POUR LES PERSONNES AYANT VÉCU L'INCARCÉRATION

### ÉTAT DE SANTÉ REPRODUCTIVE



Les personnes incarcérées sont plus susceptibles que le grand public d'avoir eu une grossesse non désirée et d'avoir eu recours à des soins d'avortement. En moyenne, elles ont eu plus de grossesses au cours de leur vie et ont donné naissance à plus d'enfants. Elles présentent des taux plus élevés d'infections transmises sexuellement et transmissibles par le sang, particulièrement l'hépatite C. Il est probable qu'elles sont en retard pour un dépistage du cancer du col de l'utérus et qu'elles ont obtenu un test Pap anormal dans le passé. Elles sont aussi portées à utiliser des méthodes de contrôle des naissances moins efficaces telles que la méthode du retrait, les préservatifs et les pilules contraceptives orales.

### ENVIRONNEMENTS CARCÉRAUX



Au cours de leur incarcération, les personnes n'ont pas accès à des aliments nutritifs, à l'exercice et à l'air frais, à de la compagnie et à des contacts consensuels, et à la communication avec leurs enfants, amis et soutiens, car Internet est généralement complètement interdit et l'utilisation du téléphone est limitée et dispendieuse. Elles peuvent être soumises ou témoins au recours à la force, à l'utilisation de contentions physiques, aux fouilles à nu, à la détention en cellule vide, à la ségrégation, à la violence sexuelle, aux blessures, à l'intimidation et à la peur. Elles peuvent se voir refuser l'accès aux services de santé, voir leurs médicaments brusquement modifiés ou refusés et être confrontées à de longues attentes pour avoir accès aux soins. Même si la plupart des gens arrivent en prison avec des antécédents de traumatisme, la prison elle-même est traumatisante.

### COERCITION EN MATIÈRE DE PROCRÉATION



Les personnes qui ont vécu la criminalisation rapportent avoir souvent été victimes d'actions coercitives et de commentaires stigmatisants de la part de professionnels de la santé concernant leur prise de décision en matière de procréation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système carcéral. En conséquence, ils peuvent ressentir de l'appréhension et de la méfiance à l'égard des fournisseurs de soins.

# SOINS DE PLANIFICATION FAMILIALE POUR LES PERSONNES AYANT VÉCU L'INCARCÉRATION

## ENVIRONNEMENTS DE TRANSITION



Lorsqu'elles sont en libération conditionnelle ou même sous caution, les personnes autrefois incarcérées continuent de subir la « carcéralité » : couvre-feux et horaires contrôlés, fouilles personnelles et renoncement de leurs biens personnels, et restrictions sur leurs activités et leurs fréquentations. Les établissements d'hébergement de transition peuvent être situés dans des zones où il est difficile d'éviter des activités interdites telles que la consommation de substances. La vie quotidienne dans ces conditions est stressante. L'ombre de la criminalisation est omniprésente dans les efforts des individus qui désirent obtenir un logement indépendant, un emploi, la garde de leurs enfants et une participation à la vie civique. Après avoir vécu la criminalisation, les patients peuvent se sentir effrayés, confus et honteux.

## CONTRIBUTIONS PROFESSIONNELLES



En fournissant des soins de reproduction complets, sans jugement et avec compassion, les professionnels de la santé peuvent offrir du soutien quant à l'autonomie corporelle et l'individualité des personnes qui ont été ou qui sont incarcérées. La prise de décision en matière de reproduction – y compris le refus de la contraception! – est une opportunité de choix et de validation. La santé reproductive est fondamentale pour réaffirmer l'humanité et la dignité menacées par les expériences carcérales.

## RESSOURCES



Les sociétés Elizabeth Fry de partout au pays soutiennent les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui ont vécu l'incarcération. On peut trouver les bureaux régionaux auprès de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry à [caefs.ca](http://caefs.ca).

